PROCLAMATION

Par Joseph Walker,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la loi, ordonne d'ête, le premier lundi de novembre prochain, les représentants de la Louisiane qui devront servir pendant deux années au trente-huitième Congrès des Etats-Unis, savoir :

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses de Plaquemine, de St. Bernard, du faubourg Treme, de la Première et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Calhoun, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Félicians, Ouest Félicians, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Ste. Marie, St. Martin et Landry, Lafayette, Vermillion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la loi ordonne d'ête, le même jour, dans chacun des districts susmentionnés, les électeurs d'Etat qui doivent remplacer ceux dont le terme de service est expiré, savoir :

Deux membres pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Un membre pour le district composé de la paroisse d'Ibberville et d'ouest Baton Rouge.

Un membre pour le district composé des paroisses d'Est Baton Rouge et Livingston.

Un membre pour le district composé de la paroisse de Pointe-Coupée.

Un membre pour le district composé des paroisses de Feliciana, Est, Ouest, Félicians, Ouest Félicians, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Félicians, Ouest Félicians, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Calhoun, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Félicians, Ouest Félicians, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Calhoun, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Félicians, Ouest Félicians, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Calhoun, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Félicians, Ouest Félicians, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la loi ordonne d'ête, le même jour, dans chacun des districts susmentionnés, les électeurs d'Etat qui doivent remplacer ceux dont le terme de service est expiré, savoir :

Deux membres pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Un membre pour le district composé de la paroisse d'Ibberville et d'ouest Baton Rouge.

Un membre pour le district composé des paroisses d'Est Baton Rouge et Livingston.

Un membre pour le district composé de la paroisse de Pointe-Coupée.

Un membre pour le district composé des paroisses de Feliciana, Est, Ouest, Félicians, Ouest Félicians, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Félicians, Ouest Félicians, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Calhoun, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Féliciana, Ouest Féliciana, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Calhoun, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Féliciana, Ouest Féliciana, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la loi ordonne d'ête, le même jour, dans chacun des districts susmentionnés, les électeurs d'Etat qui doivent remplacer ceux dont le terme de service est expiré, savoir :

Deux membres pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Un membre pour le district composé de la paroisse d'Ibberville et d'ouest Baton Rouge.

Un membre pour le district composé des paroisses d'Est Baton Rouge et Livingston.

Un membre pour le district composé de la paroisse de Pointe-Coupée.

Un membre pour le district composé des paroisses de Feliciana, Est, Ouest, Félicians, Ouest Félicians, Tensas, Concordia, St. Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Féliciana, Ouest Féliciana